



SNCF VOYAGEURS MATÉRIEL INDUSTRIEL

EXERCICE DE NOTATIONS 2025-2026

CE QUI CHANGE AVEC LES DERNIÈRES NAO*

Concernant l'ensemble des salariés statutaires, 2 000 PR supplémentaires ont été obtenues, la moitié étant attribuée au 1^{er} avril et l'autre moitié au 1^{er} octobre. Pour les agents sédentaires, le niveau 3 de fin de carrière a été également obtenu. Des explications, les dates clés à retenir & les coordonnées de vos délégués de commission UNSA.



EXÉCUTION

Les agents positionnés sur le niveau 1 de la classe 2 passeront sur le niveau 2 de la classe 2 au 1^{er} janvier 2025 et l'autre moitié au 1^{er} octobre 2025. Pour les classes 2 et 3, le délai maximum sur une PR est de cinq ans depuis 2024.

QUE FAIRE ?

- Remise de notes, échange des requêtes & commission : rapprochez-vous de vos représentants UNSA pour connaître les dates.

MAÎTRISE

Classes 4 à 5 : le délai maximum sur une PR est de cinq ans depuis 2024. Deux PR supplémentaires sur le niveau 3 des classes 4 et 5 : pour y accéder, il faut avoir au moins 50 ans et trois ans d'ancienneté sur la dernière PR du niveau 2.

COMMISSION 249 (DM-INGÉNIERIE-CLUSTER)

- Remise des notes : 14 février.
- Échange des requêtes : 10 mars.
 - Commission : 19 mars.

COMMISSION DE NOTATION EN ÉTABLISSEMENT

- Remise de notes, échange des requêtes & commission : rapprochez-vous de vos représentants UNSA pour connaître les dates.

CADRE

Pour la classe 6, le délai maximum sur une PR est de cinq ans. Deux PR supplémentaires sur le niveau 3 des classes 6 et 7 : pour y accéder, il faut avoir au moins 50 ans et trois ans d'ancienneté sur la dernière PR du niveau 2. Pour la classe 8, la création de la PR 37 a été actée.

COMMISSION 333

- Remise des notes : 27 février.
- Échange des requêtes : 14 mars.
 - Commission : 20 mars. ...

ET POUR LES AGENTS CONTRACTUELS ?



- **Agents des classes 1 à 6** avec moins de quatre ans d'ancienneté et dont le salaire de base est inférieur à un plafond annuel brut défini pour chaque classe : l'augmentation peut aller jusqu'à 6 %.
- **Agents des classes 1 à 6 :** l'augmentation peut aller jusqu'à 4 % du salaire de base annuel.
- **Classes 7 à 8 :** l'augmentation peut aller jusqu'à 5 % du salaire de base annuel.

Ces augmentations tiennent compte de l'évaluation de la performance *via* les EIA, de la maîtrise du poste, de l'implication et des compétences acquises. Les augmentations individuelles sont proposées par le manager direct de l'agent et validées par le directeur d'entité.

MAÎTRISE VOS DÉLÉGUÉS DE COMMISSION

- › **Sébastien BRUNEAU**, Nevers
bruneau2@sncf.fr
- › **Olivier CHESNEL**, Vénissieux
olivier.chesnel@sncf.fr
- › **Ludovic COLIN**, Saint-Denis
ludovic.colin@sncf.fr
- › **Julien DUPAS**, Périgueux
julien.dupas@sncf.fr
- › **Simon DUVERGER**, Nevers
simon.duverger@sncf.fr
- › **Alban ESCOFFIER**, Vénissieux
alban.escoffier@sncf.fr
- › **Aymeric GENIN**, Vénissieux
aymeric.genin@sncf.fr
- › **Sylvain MASSONNAUD**, Périgueux
sylvain.massonnaud@sncf.fr
- › **Fabrice TÊTU**, Dijon
fabrice.tetu@sncf.fr
- › **Fanny ROUSSEY**, Dijon
fanny.ferniot@sncf.fr

CADRE VOS DÉLÉGUÉS DE COMMISSION

- › **Ludovic BRASSE**, Bischheim
- › **Alain CROMBEZ**, Hellemmes
 - › **Valérie DAZY**, Nevers
 - › **Peter DIARD**, Périgueux
- › **Thierry DUCLAUX**, Vénissieux
 - › **Philippe DUME**, Tergnier
- › **Alexandre GOMEZ-MONTERO**, Tergnier
 - › **Jérôme JARREAU**, Nevers
 - › **Fabrice KUNTZ**, Bischheim
 - › **Didier LAFFILAY**, Rouen
- › **Christophe LAPEYRONIE**, Saint-Denis
 - › **Michaël LOOTEN**, Techninat
 - › **Daniel LOUIS**, Le Mans
- › **Jean-François STEDILE**, Vitry (AEF)
 - › **Philippe STEIB**, Dijon
 - › **Patrice VINEIS**, Vénissieux
- › **Ludovic WINTENBERGER**, Bischheim



ENVOYEZ-NOUS VOS DEMANDES
unsanotationcsemicadre333@gmail.com

